



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.378
16 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

TABLE RONDE SUR LE COMMERCE ET LA PARITÉ

15 juin 2004 – Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

1. La table ronde a porté sur quatre grands thèmes:
 - Les politiques gouvernementales visant à réduire les disparités entre hommes et femmes et à accroître l'égalité entre les sexes dans le contexte de la libéralisation du commerce;
 - Les engagements commerciaux multilatéraux et l'objectif de l'égalité entre les sexes dans la perspective du développement;
 - La contribution du commerce international à la réduction de la pauvreté et à la promotion de l'égalité entre les sexes; et
 - Le renforcement des capacités dans les domaines du commerce et du développement des entreprises.

2. L'inégalité entre les sexes est une caractéristique de toutes les sociétés. Des attitudes profondément ancrées concernant la primauté de la fonction procréatrice de la femme sont à la base des inégalités extrêmement répandues entre les hommes et les femmes dans le domaine

socioéconomique. Les gouvernements peuvent et doivent remédier à cette situation et l'expérience montre que des politiques concertées peuvent être efficaces.

3. La libéralisation du commerce a ouvert de nombreux débouchés aux femmes, en particulier dans le domaine de l'emploi dans le secteur manufacturier exportateur et le secteur des services, mais elle ne saurait remplacer l'adoption de politiques nationales efficaces pour réduire les disparités entre les sexes. Pour ce qui est du commerce, des mesures nationales spécifiques doivent être mises en place afin de réduire les inégalités entre les sexes pour permettre aux femmes chefs d'entreprise et aux travailleuses de tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux et de réduire la vulnérabilité des femmes aux chocs dus au commerce. Il faudrait également prêter attention à certains types d'échanges qui ont des effets négatifs involontaires sur les femmes productrices, par exemple l'aide alimentaire et les importations de vêtements d'occasion. En outre, les pays tirent le meilleur parti du commerce sur les plans du développement et de la réduction de la pauvreté lorsque des politiques d'égalité entre les sexes sont mises en œuvre. Les participants à la table ronde ont recommandé de prendre les **mesures** ci-après à l'**échelon national** pour réduire les inégalités entre les sexes dans le contexte du commerce international:

- Amélioration de l'accès des femmes et des filles à l'éducation et à la formation;
- Mesures visant à réduire la discrimination sur le marché du travail;
- Accès à l'information sur les marchés d'exportation et au crédit (pas seulement le microcrédit) pour les femmes chefs d'entreprise;
- Égalité entre hommes et femmes pour ce qui est des droits fonciers et d'autres ressources productives;
- Réduction de la violence contre les femmes qui les empêche de jouir de leurs autres droits;
- Appui aux femmes pour ce qui est de leur rôle de mère, par exemple dans le cadre de programmes d'alimentation des enfants et de crèches;

- Intégration et mise en œuvre volontariste de politiques cohérentes d'égalité entre les sexes dans toutes les administrations publiques.

4. Pour ce qui est des politiques commerciales spécifiques, les engagements que les gouvernements sont prêts à prendre et les concessions qu'ils sont prêts à accorder dans le cadre des négociations commerciales internationales sont la conséquence des processus d'élaboration des politiques à l'échelon national, qui devraient être fondés sur l'analyse des effets attendus des diverses politiques sur les différents groupes sociaux et intérêts économiques. Les pays qui ont mis en place des politiques concertées d'égalité entre les sexes devraient voir le fruit de ces politiques pris en compte par les gouvernements dans le cadre des négociations commerciales. À cet égard, les participants ont recommandé que des évaluations préalables d'impact sexospécifique soient automatiquement entreprises. Les études menées jusqu'à présent suggèrent de tenir compte des éléments suivants pour ce qui est des **politiques commerciales nationales**:

- Les pays en développement devraient élaborer une liste commune de produits tenant compte des sexospécificités et s'en servir pour hiérarchiser leurs demandes concernant la réduction des subventions des pays développés et des restrictions d'accès aux marchés et;
- La réduction des subventions agricoles versées par les pays développés contribuerait à améliorer les perspectives commerciales pour un grand nombre d'agricultrices;
- La réduction de la progressivité des droits de douane entraînerait la création de nombreux emplois pour les femmes dans l'industrie agroalimentaire;
- La réduction des obstacles au commerce des services, et en particulier au mouvement des prestataires de services, créerait de nombreux débouchés d'emploi pour les femmes;
- L'amélioration continue de l'accès des produits non agricoles aux marchés offrirait également des débouchés d'emploi aux femmes; et

- La multiplication des normes (sanitaires et phytosanitaires) relatives aux produits pose surtout des problèmes aux agricultrices dont les exploitations sont petites et manquent de ressources.

5. Des recommandations ont également été formulées à l'intention des **organisations internationales**, notamment la CNUCED:

- L'Équipe spéciale interinstitutions devrait poursuivre ses travaux diagnostiques et analytiques et continuer ainsi de sensibiliser les décideurs aux effets sur les hommes et les femmes de l'expansion du commerce et des changements qui pourraient être apportés aux politiques commerciales;
- Il faudrait concevoir une méthodologie pour les évaluations préalables d'impact sexospécifique des politiques commerciales;
- Les activités de renforcement des capacités dans le domaine du commerce devraient être poursuivies et renforcées, notamment en tenant compte des contraintes que le rôle de mère impose aux femmes chefs d'entreprise;
- Les partenariats doivent être renforcés entre les acheteurs commerciaux des pays du Nord et les productrices pauvres des pays en développement afin d'accroître la capacité de ces dernières d'accéder aux marchés des pays développés.
